



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 aout 2025
N° 33

OBJET : Annulation de délibération N°29/2025

Date de la convocation : 04/08/2025

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 09

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

L'an deux mil vingt-cinq, et le jeudi 07 aout, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame BIFERALI Martine, Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALI Louis, Madame ANDREI Brigitte, Monsieur SPADA Sebastien, Madame AIUTI Dominique.

Absents représentés : Madame AIUTI Dominique donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur SPADA Sebastien donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250807-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025

Monsieur AMPART Jean Claude 1^{ème} Adjoint, président de séance , expose qu'à la demande des services financiers de l'état, il est nécessaire d'annuler la délibération N°29/2025 portant sur le vote des taux d'impôts locaux car cette dernière a été validée hors délais. Ceci implique pour l'exercice 2025, le maintien des taux d'impositions voté sur l'exercice N-1.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve par 14 voix pour, l'annulation de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
COGGIA, les jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250807-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025